



PUBLIC DIPLOMACY DIVISION(PDD)
PRESS & MEDIA SECTION
MEDIA OPERATIONS CENTRE (MOC)
Tel: +32 (0)2 707 1010/1002
E-mail: mailbox.moc@hq.nato.int

FICHE D'INFORMATION

TRANSITION : *INTEQAL*

En janvier 2010, les participants à la Conférence sur l'Afghanistan tenue à Londres promettaient « l'élaboration, d'ici à la Conférence de Kaboul, d'un plan de transition phasée vers la prise en charge de la sécurité par les Afghans ». Dans le respect de la souveraineté afghane, les objectifs du Cadre INTEQAL¹ sont de renforcer l'appropriation et la direction par les Afghans de toutes les fonctions gouvernementales sur l'ensemble du territoire de l'Afghanistan².

Suite aux consultations avec le gouvernement afghan, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des pays contribuant à la FIAS ont entériné, à Tallinn en avril 2010, les critères politiques et militaires devant présider au lancement de la transition.

Lors de la Conférence de Kaboul en juillet 2010, le gouvernement afghan et la communauté internationale ont entériné un plan de transition. Ils se sont engagés à fournir le soutien et les ressources nécessaires pour que les Afghans assument progressivement la pleine responsabilité de la sécurité, de la gouvernance et du développement.

Principes de la transition

Le processus de transition sera guidé par les principes suivants :

La transition est un processus conditionnel, non dicté par un calendrier. Les recommandations se fondent sur une évaluation des conditions sur le terrain.

La transition ne signifie pas le retrait de la FIAS d'Afghanistan mais son évolution progressive vers un rôle de soutien, à mesure que les capacités des forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) se développent. Graduellement, en fonction des circonstances, les représentants civils et militaires de la communauté internationale joueront d'abord un rôle de soutien, puis de mentorat, de facilitation et enfin de pérennisation, et ce pour les trois piliers que sont la sécurité, la gouvernance et le développement.

Sur le plan opérationnel, le transfert des responsabilités de sécurité aux forces de sécurité nationales afghanes peut, dans certaines régions, s'opérer localement au niveau du district, voire du sous-district. À mesure que dans certaines régions les effectifs de la FIAS diminueront, une partie de ces « dividendes de la transition » devrait être réinvestie dans d'autres régions.

La transition concernera des institutions et des fonctions afghanes essentielles ainsi que des régions géographiques ; elle verra également évoluer les équipes de reconstruction

¹ Inteqal signifie « transition », à la fois en dari et en pachtou.

² Communiqué de la Conférence de Kaboul, du 20 juillet 2010.

Octobre 2010

provinciale de la FIAS vers un modèle général de développement. Malgré la réduction du nombre des unités de la FIAS, le quartier général sera conservé.

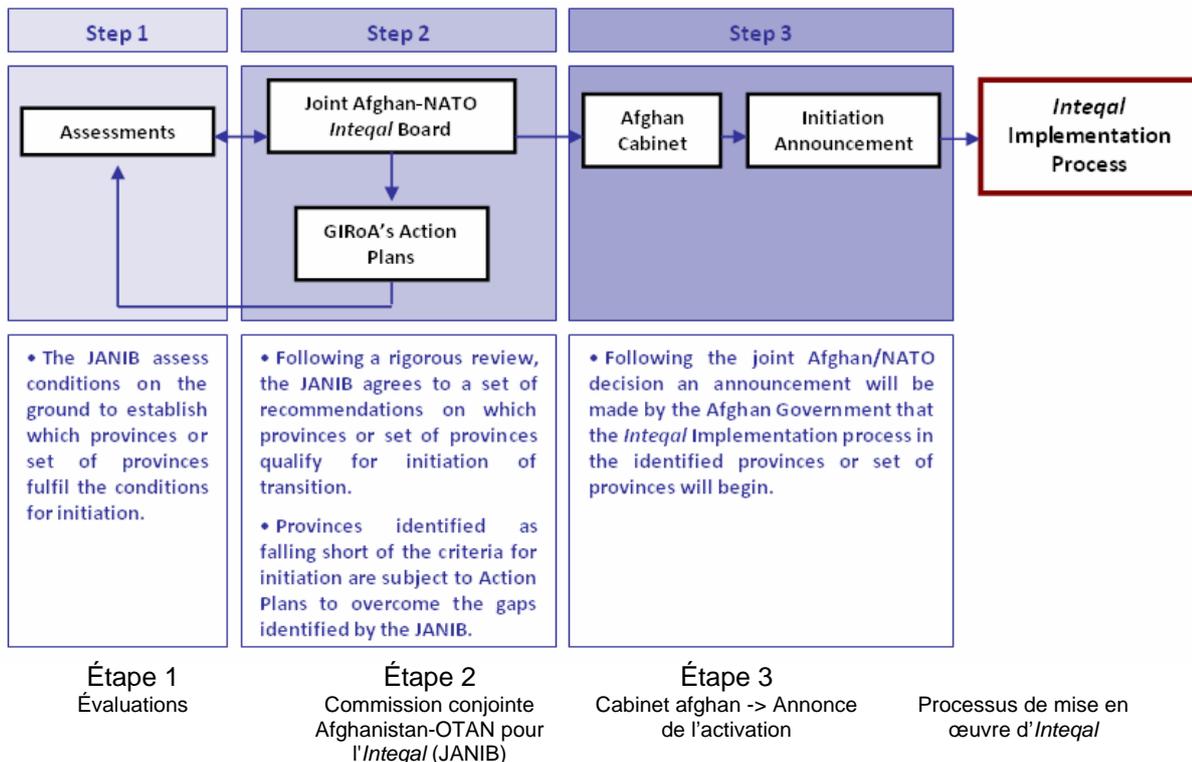
Critères de la transition

Pour que le transfert de la responsabilité de la sécurité soit un succès, il faut que les forces de sécurité nationales afghanes, sous le contrôle civil effectif des Afghans, soient capables de faire face aux défis de sécurité existants et nouveaux, en continuant de bénéficier du soutien de la FIAS. Les évaluations préalables à la transition tiendront également compte de la capacité et du pouvoir du gouvernement afghan d’instaurer l’état de droit et de gérer les administrations publiques à l’échelon infranational et local, ainsi que de l’aptitude d’une région à soutenir le développement socio-économique. La transition doit être irréversible.

Processus de décision

Les provinces afghanes seront plus ou moins prêtes à engager le processus de transition, selon leur situation sécuritaire mais aussi selon l’efficacité des structures et des mécanismes des pouvoirs publics. Dans les mois à venir, alors que seront intégrées davantage de données émanant des experts civils, de la FIAS, du gouvernement afghan, de la MANUA et d’autres acteurs clés, les évaluations diront où des recommandations spécifiques peuvent être formulées et quelles sont les principales lacunes empêchant que les conditions requises soient réunies.

Après avoir examiné ces évaluations et ces recommandations, la Commission conjointe Afghanistan-OTAN pour l’INTEQAL (JANIB) soumettra ses conclusions à l’approbation du Cabinet afghan. Le processus menant à la décision d’activation de la transition est décrit ci-dessous :



Octobre 2010

Plans d'action du
gouvernement de la
République islamique
d'Afghanistan

- La JANIB évalue la situation sur le terrain de façon à établir quelles provinces ou quel ensemble de provinces remplissent les conditions pour l'activation.
- À la suite d'un examen rigoureux, la JANIB approuve un ensemble de recommandations auxquelles les provinces ou ensembles de provinces doivent se conformer pour que la transition puisse être activée.
- Les provinces reconnues comme ne satisfaisant pas aux critères d'activation sont soumises à des plans d'action de façon à ce qu'elles puissent combler les insuffisances relevées par la JANIB.
- À la suite de la décision que prendront conjointement l'Afghanistan et l'OTAN, le gouvernement afghan annoncera le démarrage du processus de mise en œuvre d'*Inteqal* dans les provinces ou l'ensemble de provinces recensées.

La JANIB a entamé une évaluation conjointe approfondie, qui permettra aux chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN et des pays contribuant à la FIAS d'annoncer, au sommet de Lisbonne en novembre 2010, que le processus de transition est en marche. La mise en œuvre de la transition devrait débuter en 2011 avec, comme l'a indiqué le président Karzaï, l'ambition partagée de voir les forces de sécurité nationales afghanes prendre en charge la conduite d'opérations de sécurité dans tout l'Afghanistan d'ici fin 2014.